

DÉFINITIONS

En 2012, la dépense intérieure de recherche et développement des administrations (DIRDA) s'élève à 16,5 milliards d'euros (Md€) et correspond à 35 % de la DIRD (voir 11.1) (1). La part de la DIRDA dans le PIB représente 0,8 % depuis 2009. Avec un taux d'évolution en volume (corrigée de l'évolution des prix) de 0,1 %, la DIRDA reste stable entre 2011 et 2012.

Dans le public, les travaux de recherche sont effectués majoritairement dans les organismes de recherche, pour un montant de 9,2 Md€ (56 % de la DIRDA) et les établissements d'enseignement supérieur pour un montant de 6,6 Md€ (40 % de la DIRDA). Le secteur associatif y contribue pour 4 % (0,6 Md€).

Les EPST et les EPIC sont les principaux organismes publics de recherche. Les EPST sont de taille très hétérogène. Le CNRS, multidisciplinaire, réalise à lui seul 19 % de la DIRDA (3,1 Md€) soit 5 points de plus que les sept autres EPST (2). Viennent ensuite l'INRA et l'Inserm avec 0,8 Md€ chacun. Les EPIC, avec une DIRD de 3,8 Md€, exécutent 23 % de la DIRDA (3). Parmi eux, le poids du CEA civil est prépondérant, avec 2,4 Md€. On trouve en deuxième position le CNES avec 0,5 Md€ de DIRD, suivi de l'Onera et de l'Ifremer avec 0,2 Md€ chacun.

Le secteur de l'enseignement supérieur réalise 40 % des travaux de recherche de la DIRDA. Les administrations ont aussi un rôle de financeur *via* leurs dépenses extérieures (soit 2,3 Md€ en 2012) (1). La part la plus importante, 1,3 Md€, soit 58 % de la DERD, provient de la sous-traitance de recherche des services ministériels, notamment des contrats de recherche du ministère de la Défense.

Le financement de la dépense totale de la recherche publique repose sur les subventions publiques, les ressources externes de nature souvent contractuelles et les autres ressources propres des exécutants de la R&D (4). Les subventions d'État représentent 69 % du financement total. Elles proviennent essentiellement de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIREs) soit 61 %. Les ressources contractuelles correspondent à 22 % du financement total. Le secteur de l'État est le principal contributeur des ressources contractuelles (53 %), à travers les financements de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et les autres crédits incitatifs (5). « L'étranger et les organisations internationales » ainsi que les entreprises financent chacun un cinquième des ressources contractuelles. Le secteur associatif contribue à hauteur de 5 %.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

LES SECTEURS INSTITUTIONNELS - Dans les statistiques de recherche et développement (R&D), on appelle secteur institutionnel un ensemble d'unités qui ont un comportement économique équivalent. Les cinq secteurs institutionnels sont : l'État (y compris la défense), l'enseignement supérieur, les institutions sans but lucratif (ISBL), les entreprises et l'étranger. L'État comprend les services ministériels et les établissements publics administratifs, civils et militaires ; les organismes publics de recherche (EPST, EPIC, EPA), les administrations territoriales (régions, départements, etc.). L'enseignement supérieur comprend les universités et les établissements publics d'enseignement (tous ministères de tutelle), les centres hospitaliers universitaires et les centres de lutte contre le cancer. Le secteur des associations comprend les fondations, associations ou institutions sans but lucratif. Sont cependant exclues de ce secteur les associations qui sont rattachées à d'autres secteurs institutionnels du fait, principalement, de l'origine de leurs ressources. L'ensemble des administrations comprend l'État, l'enseignement supérieur et les associations.

STATUTS JURIDIQUES - Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST), à caractère industriel et commercial (EPIC), à caractère administratif (EPA), institution ou association sans but lucratif (ISBL).

DÉPENSES INTÉRIEURES DE R&D - Voir la rubrique « Définitions » en 11.1.

DÉPENSES EXTÉRIEURES DE R&D - Elles correspondent aux travaux de R&D financés par chaque entité interrogée et exécutés en dehors d'elle. Elles comprennent les sous-traitances de recherche exécutées sur le territoire national ou à l'étranger. Elles incluent également les différentes contributions aux organisations internationales. Les dépenses extérieures peuvent avoir lieu entre agents d'un même secteur.

DÉPENSE TOTALE OU BUDGET TOTAL - Somme des dépenses intérieures et extérieures.

MIREs - Mission interministérielle de recherche et d'enseignement supérieur.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes Flash* (Enseignement supérieur et Recherche) : n° 2, avril 2015 ; n° 1, mars 2015.

- *Notes d'Information* (Enseignement supérieur et Recherche) : 14.04 ; 13.08 ; 13.06 ; 13.03 ; 13.01 ; 12.11 ; 12.09.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 8, MENESR-SIES, juin 2015.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

1 Dépenses intérieures et extérieures de R&D de 2010 à 2012 par secteur institutionnel, en millions d'euros.

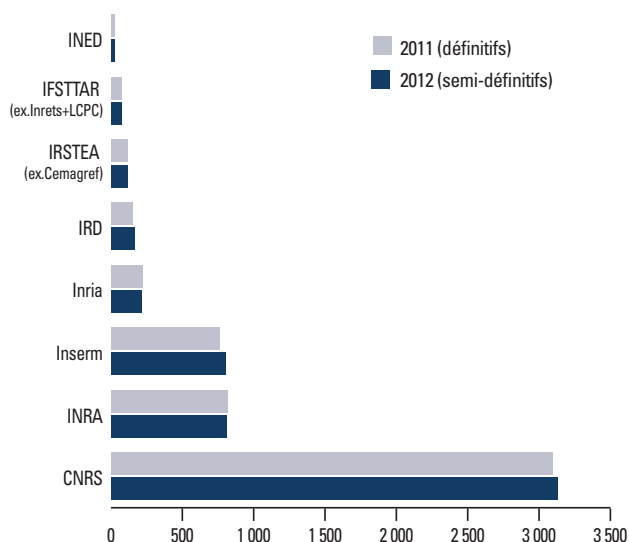
	2010 (1)		2011 (2)		2011 en %		2012 (3)		2012 en %	
	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures
État	9 170	2 270	9 343	2 100	57	89	9 248	2 020	56	87
EPST/hors CNRS	2 170	123	2 163	146	13	6	2 207	153	13	7
CNRS	3 077	161	3 094	177	19	7	3 131	166	19	7
EPIC	3 754	420	3 934	355	24	15	3 753	348	23	15
Services ministériels et autres établissements publics	169	1 566	151	1 422	1	60	156	1 352	1	58
Enseignement supérieur	6 303	55	6 355	89	39	4	6 599	109	40	5
États d'enseignement supérieur hors MENESR	419	7	451	7	3	0	482	19	3	1
Universités et états d'enseignement supérieur	5 885	48	5 905	82	36	3	6 117	90	37	4
Associations	541	166	563	183	3	8	628	185	4	8
Total administrations	16 014	2 490	16 261	2 372	100	100	16 474	2 314	100	100

1. Changement méthodologique.

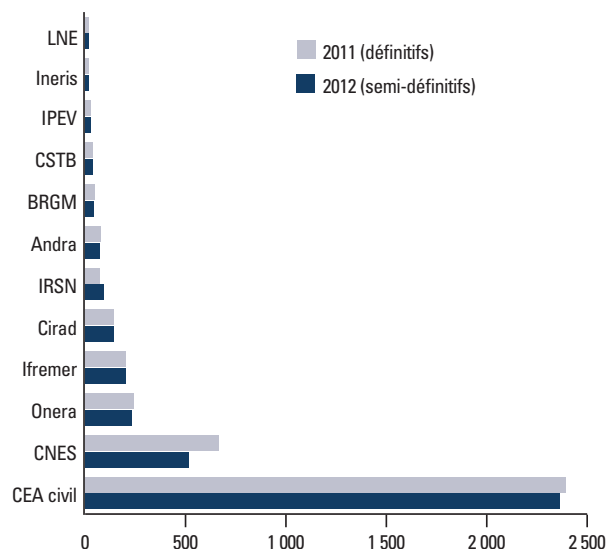
2. Données définitives.

3. Données semi-définitives.

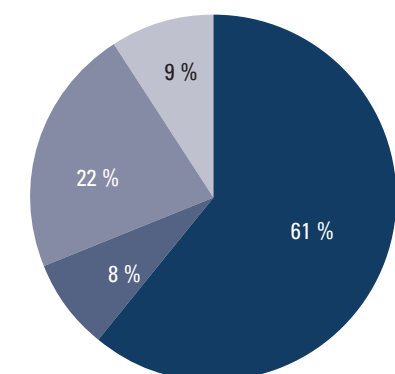
2 Classement des EPST d'après leur DIRD en 2011 et 2012, en millions d'euros.



3 Classement des EPIC d'après leur DIRD en 2011 et 2012, en millions d'euros.

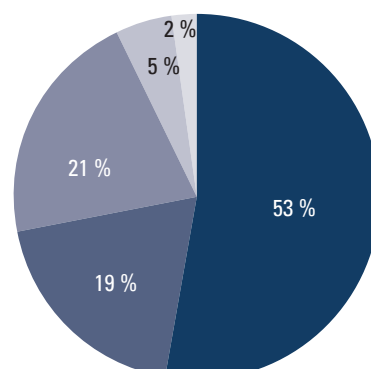


4 Nature des ressources de la recherche publique en 2012, en %.



■ Subventions (MIRES)
 ■ Subventions (hors MIRES)
 ■ Ressources contractuelles
 ■ Autres ressources propres

5 Origine des ressources contractuelles en 2012, en %.



■ État
 ■ Étranger et organisations internationales
 ■ Entreprises
 ■ Associations
 ■ Enseignement supérieur